



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 2-05-2022
REÇU LE 2-05-2022
AFFICHÉ LE 03-05-2022
NOTIFIÉ LE 03-05-2022
PUBLIÉ LE 03-05-2022
EXÉCUTOIRE LF 03-05-2022

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N°5

OBJET : SPORT - CONVENTION DE PRINCIPE DE MISE À DISPOSITION DU STAND DE TIR, DE VILLE À VILLE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Hervé GALICHET, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ

Françoise GONZALEZ : Ginette FIFI-LOYALE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Stéphane VERNEREY : Henri FERNANDEZ

Valentin BARTECKI : Absent excusé.

Marion WERNER : Frédéric LÉPRON

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yoan KAJDAN

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 avril 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022
DÉLIBÉRATION N°5****OBJET : SPORT - CONVENTION DE PRINCIPE DE MISE À DISPOSITION DU
STAND DE TIR, DE VILLE À VILLE.****Le Conseil Municipal****VU** les articles L. 2121-12, L. 2121-13 et L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** le Budget Communal,**CONSIDÉRANT** que la Ville de Franconville dispose d'un Centre de Tir avec un pas de Tir de 25 m homologué pour le tir statique,**CONSIDÉRANT** la nécessité pour les Polices extérieures d'effectuer des séances d'entraînement et de formation au stand de tir,**CONSIDÉRANT** la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2016 relative à la création d'un tarif de mise à disposition du Stand de tir à destination du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.),**CONSIDÉRANT** la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2021 relative à la révision des tarifs pour des séances d'entraînements de tir à destination du C.N.F.P.T.,**CONSIDÉRANT** la décision du C.N.F.P.T. d'accorder aux Polices Municipales l'autorisation d'effectuer directement leurs entraînements de tir,

Après l'avis de la Commission Culture/ Scolaire/ Restauration/ Sport en date du 11 avril 2022 et de la Commission Finances/Administration Générale/Santé et Intercommunalité du 12 avril 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,**Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, Le Conseil Municipal :****Article 1^{er} :** Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention de mise à disposition du stand de tir, directement de Ville à Ville.**Article 2 :** DIT que les tarifs en vigueur seront appliqués.**Article 3 :** PRÉCISE que les recettes correspondantes seront versées sur le compte nature 752 fonction 30 2 du budget de la Commune,**Article 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**Article 5 :** PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.**Article 6 :** PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.Caractère Exécutif
Par délégation du Maire
L'Adjoint au MaireMadame Jeanne Chauvot - Cergy
le 3 mai 2022**POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI**Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)

Question n°5 du CM du 21/04/2022 - P 3/3

A la majorité des votants

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Acte à classer**DEL21042022Q5**

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-05-02T17-28-53.00 (MI237240217)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220421-DEL21042022Q5-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SPORT - CONVENTION DE PRINCIPE DE MISE À DISPOSITION
DU STAND DE TIR, DE VILLE À VILLE.

Date de décision : 21/04/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : 5 - SPORT Convention Ville Ville
StanddeTir .PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/05/22 à 17:28

Date 02/05/22 à 17:28

Date 02/05/22 à 17:33

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha